

Pôle Ressources
Assemblées

Nombre de membres	: 33
En exercice	: 32 (puis 33 après l'installation de Mme A. DECORME suite à la démission de M. A. LAURENT)
Présents	: 26 (en ouverture de séance)
Présents	: 28 (après l'arrivée de MM. D. MISERY et S. PLENET arrivés respectivement à 18 h 49 et 18 h 54)
Présents	: 28 (après le départ de L. ÜNLÜ à 20 h 44)
Votants	: 31
Convocation et affichage	: 18 septembre 2018
Président de séance	: Madame Antoinette SCHERER
Secrétaire de séance	: Madame Aïda BOYER

Etaient présents : Antoinette SCHERER, Michel SEVENIER, Danielle MAGAND, François CHAUVIN, Aïda BOYER, Juanita GARDIER, Alain GEBELIN, Eliane COSTE, Frederic FRAYSSE, Cyrielle BAYON, Jean-Pierre VALETTE, Daniel MISERY (Arrivé à 18 h 49, délibération n° CM-2018-186, avait donné pouvoir à Danielle MAGAND), Patrick LARGERON, Annie CHAREYRE, Marie-Claire MICHEL, Thierry CHAPIGNAC, Gracinda HERNANDEZ, Mathieu CABANTOUS, Simon PLENET (Arrivé à 18 h 54, délibération n° CM-2018-186, avait donné pouvoir à Michel SEVENIER), Lokman ÜNLÜ (A quitté la séance à 20 h 44, délibération n° CM-2018-203, avait donné pouvoir à Eliane COSTE), Julia FOLTRAN, Aline DECORME, Michèle DEYGAS, Murielle REY, Marc-Antoine QUENETTE, Eric PLAGNAT, Nadège COUZON, Denis NEIME.

Pouvoirs : Edith MANTELIN (pouvoir à Antoinette SCHERER), Stéphanie BARBATO (pouvoir à Gracinda HERNANDEZ), Olivier DUSSOPT (pouvoir à François CHAUVIN).

Etaient absents et excusés : Denis LACOMBE, David FRANÇOIS.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a délibéré sur les dossiers suivants :

CM-2018-180 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - DÉMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL - INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE - MADAME ALINE DECORME (EN LIEU ET PLACE DE MONSIEUR ANTHONY LAURENT)

Examen de la délibération par la Commission Administration Générale, Finances et Personnel du 17 septembre 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

PROCÈDE à l'installation de Madame Aline DECORME au sein de l'assemblée communale, en qualité de Conseillère Municipale de la Ville d'ANNONAY, **CHARGE** Madame la Maire de toutes les démarches nécessaires à l'intégration de Madame Aline DECORME au sein du Conseil Municipal et **AUTORISE** à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

CM-2018-181 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - ELECTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES COMMISSIONS PERMANENTES (CONSE-CUTIVEMENT À LA DÉMISSION DE MONSIEUR ANTHONY LAURENT, CONSEILLER MUNICIPAL)

Examen de la délibération par la Commission Administration Générale, Finances et Personnel du 17 septembre 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ELU Mme Aline DECORME en qualité de membre titulaire afin de siéger au sein de la commission municipale permanente suivante : **COMMISSION N° 2 - « CADRE DE VIE, AMÉNAGEMENT URBAIN, DÉVELOPPEMENT DURABLE »**, **PRECISE** que les élections des autres membres de l'assemblée communale entérinées le 10 juillet 2017 sont inchangées et **PRECISE** également que, à compter de la date de la délibération, la composition complète des commissions municipales permanentes est établie conformément aux tableaux en annexe de la délibération.

CM-2018-182 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - ELECTION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE DIVERSES STRUCTURES ET AUTRES INSTANCES (EN LIEU ET PLACE DE MONSIEUR ANTHONY LAURENT)

Examen de la délibération par la Commission Administration Générale, Finances et Personnel du 17 septembre 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ELU, en qualité de titulaire de membre titulaire, **Madame Aline DECORME** afin de siéger au sein des instances suivantes, en lieu et place de Monsieur Anthony LAURENT, les représentants du Conseil Municipal désignés ci-après :

Structures
ASSOCIATION « EDUCATION ROUTIERE DU HAUT VIVARAIS »
COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX
COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS LOCAUX

PRECISE que les élections des autres membres de l'assemblée communale entérinées les 24 avril 2014 et 10 juillet 2017 sont inchangées (*hormis celles mentionnées sur la présente délibération et consécutives à la démission de Monsieur Anthony LAURENT*) et **AUTORISE** Madame la Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et la **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

CM-2018-183 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS CONFÉREE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL A MADAME LA MAIRE

Examen de la délibération par la Commission Administration Générale, Finances et Personnel du 17 septembre 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

PRIS ACTE des décisions prises par Madame la Maire, durant la période du 02 juillet au 29 août 2018 et ce, en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal conférée par la délibération n° 204.2017 du 10 juillet 2017.

CM-2018-184 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - MODIFICATION DES STATUTS D'ANNONAY RHÔNE AGGLO - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ANNONAY

Avis favorable de la commission administration générale, finances et personnel du 17 septembre 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

EMET un avis favorable au projet de modification des statuts d'Annonay Rhône Agglo, annexé à la délibération, dans les termes de la délibération du Conseil Communautaire du 19 juin 2018, **APPROUVE**, en conséquence, le projet de révision des statuts d'Annonay Rhône Agglo, **CHARGE** Madame la Maire de transmettre la délibération, dûment exécutoire au Président d'Annonay Rhône Agglo, **AUTORISE** à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération et à signer toutes les pièces y afférentes.

CM-2018-185 - FINANCES COMMUNALES - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2018 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 01

Avis favorable de la commission administration générale, finances et personnel du 17 septembre 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n° 1 du budget principal – exercice 2018 telle qu'elle ressort des tableaux ci-après :

INVESTISSEMENT DEPENSES

Chap	Art	Gest.	Libellé	Crédits ouverts avant (*)	Décision modificative n°01		Crédits ouverts après (*)
					Mesures nouvelles	Fonction	
10	10226	FIN	taxe d'aménagement	0,00 €	52 290,00 €	01	52 290,00 €
S/Total opérations réelles					52 290,00 €		
S/Total opérations d'ordre					0,00 €		
Résultat reporté							

(*) = "pour mémoire" Total dépenses d'investissement 52 290,00 €

INVESTISSEMENT RECETTES

Chap	Art	Gest.	Libellé	Crédits ouverts avant (*)	Décision modificative n°01		Crédits ouverts après (*)
					Mesures nouvelles	Fonction	
10	10226	FIN	taxe d'aménagement	80 000,00 €	52 290,00 €	01	132 290,00 €
S/Total opérations réelles					52 290,00 €		
S/Total opérations d'ordre					0,00 €		
Résultat reporté							

(*) = "pour mémoire" Total recettes d'investissement 52 290,00 €

PRECISE que, comme pour le budget primitif 2018, le vote intervient au niveau des chapitres budgétaires, **AUTORISE** d'une manière générale Madame la Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la délibération.

CM-2018-186 - FINANCES COMMUNALES - GARANTIE D'EMPRUNT - GARANTIE PARTIELLE D'UN EMPRUNT CONTRACTE PAR LA S.A. D'H.L.M. FOYER VELLAVE - EMPRUNT DE HAUT DE BILAN - MONTANT EMPRUNTE : 800 000,00 €

Avis favorable de la commission administration générale, finances et personnel du 17 septembre 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

OCTROIE la garantie de la commune à hauteur de 72,5 % du montant du prêt de haut de bilan bonifié de 800 000,00 € (emprunt n° 80169) souscrit par la SA HLM FOYER VELLAVE (SIREN n° 585 750 177) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, en vue de financer un programme de réhabilitation énergétique de logements.

Cet emprunt, d'une durée de 40 ans, comporte 2 phases d'amortissement, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Caractéristiques générales

- Montant emprunté : 800 000 €
- Durée : 40 ans
- Commission d'instruction : 480 €
- Périodicité des échéances : annuelle

Première phase d'amortissement

- Durée : 20 ans
- Différé total d'amortissement du capital
- Taux d'intérêt : 0 %

Seconde phase d'amortissement

- Durée : 20 ans
- Amortissement constant du capital
- Taux d'intérêt : Livret A + 0,60 %
- Base de calcul des intérêts : 30 / 360

PRECISE que la garantie de la commune d'Annonay est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur et dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité, **PRECISE** qu'au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encouru, la commune d'Annonay s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande du prêteur adressée par courrier, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, **S'ENGAGE** pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges d'emprunt, **AUTORISE** Madame la Maire à intervenir au contrat d'emprunt n° 80186 conclu entre la SA HLM FOYER VELLAVE et la CDC, **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer la convention de garantie d'emprunt à intervenir entre la commune d'Annonay et la SA HLM FOYER VELLAVE et **AUTORISE** d'une manière générale à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la délibération.

CM-2018-187 - FINANCES COMMUNALES - STATIONNEMENT PAYANT D'ANNONAY - CLÔTURE DE LA RÉGIE DE RECETTES - REMBOURSEMENT DES ABONNEMENTS SOUSCRITS

Avis favorable de la commission administration générale, finances et personnel du 17 septembre 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le remboursement aux titulaires des 54 abonnements, d'une somme totale de 1 408,15 € au prorata du temps restant pour chacun desdits abonnements en 2018, **APPROUVE** la clôture de la régie de recettes portant sur l'encaissement des produits du stationnement payant à Annonay, **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et la/le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

CM-2018-188 - RESSOURCES HUMAINES - AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS

Avis favorable de la commission administration générale, finances et personnel du 17 septembre 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les deux créations de postes et les deux suppressions de postes telles qu'elles sont présentées ci-dessus, **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et la/le charge de toutes démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

CM-2018-189 - RESSOURCES HUMAINES - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL MUNICIPAL AUPRÈS D'ANNONAY RHÔNE AGGLO

Avis favorable de la commission administration générale, finances et personnel du 17 septembre 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

Par 26 voix votant pour

Par 5 voix votant contre : Nadège COUZON, Michèle DEYGAS, Eric PLAGNAT, Marc-Antoine QUENETTE, Murielle REY

APPROUVE la mise à disposition des 3 agents titulaires de la Ville d'Annonay auprès d'Annonay Rhône Agglo suivants :

- 1 technicien à temps complet (catégorie B),
- 1 rédacteur à temps complet (catégorie B),
- 1 agent de maîtrise à temps complet (catégorie C).

PRECISE que ces mises à disposition donneront lieu à remboursement de la part d'Annonay Rhône Agglo, **AUTORISE** Madame la Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et la/le charge de toutes démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

CM-2018-190 - EDUCATION JEUNESSE - APPROBATION DE LA CONVENTION "PROMENEUR DU NET 2018" À INTERVENIR AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'ARDÈCHE

Avis favorable

- de la commission éducation, jeunesse, politique de la ville, et solidarité du 11 septembre 2018
- de la commission administration générale, finances et personnel du 17 septembre 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la commune et la Caisse d'allocations familiales (CAF), portant sur le projet «Promeneurs du net, une présence éducative sur internet » et en annexe de la délibération et **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer ladite convention et à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

CM-2018-191 - SPORTS - OCTROI DE SUBVENTIONS A TITRE EXCEPTIONNEL AUX ASSOCIATIONS ET CLUBS SPORTIFS SUIVANTS : "LE TAEKWONDO CLUB D'ANNONAY", "LE PHOENIX TOUCH RUGBY", "LES CENTRES SOCIAUX ET FAMILIAUX D'ANNONAY" ET "L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS/ MANIFESTATION DE L'ARDECHOISE" - ANNEE 2018

Avis favorable

- de la commission culture, sports et vie associative du 11 septembre 2018
- de la commission administration générale, finances et personnel du 17 septembre 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de :

- 300,00 € au TAEKWONDO CLUB D'ANNONAY
- 300,00 € au PHOENIX TOUCH RUGBY,
- 350,00 € aux CENTRES SOCIAUX ET FAMILIAUX D'ANNONAY,
- 300,00 € à l'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS.

DECIDE le versement au titre de l'exercice budgétaire 2018 ces subventions, **PRECISE** que la dépense est inscrite au budget principal de la commune exercice 2018 et **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et la/le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

CM-2018-192 - SPORTS - OCTROI DE SUBVENTION A "L'ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE D'ANNONAY" (ACCA) - EXERCICE 2018

Avis favorable

- de la commission culture, sports et vie associative du 11 septembre 2018
- de la commission administration générale, finances et personnel du 17 septembre 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Par 30 voix votant pour et,

Par 1 voix votant contre : Denis NEIME

APPROUVE l'octroi d'une subvention d'un montant de 500 € à l'**ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE D'ANNONAY**, **DECIDE** le versement au titre de l'exercice budgétaire 2018 de ladite subvention, **PRECISE** que la dépense est inscrite au budget principal de la commune exercice 2018 et **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et la/le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

CM-2018-193 - CULTURE - APPROBATION DE LA CONVENTION TRIPARTITE A INTERVENIR ENTRE LE COLLEGE LES PERRIERES, LE SYNDICAT MIXTE ARDECHE MUSIQUE ET DANSE ET LA COMMUNE D'ANNONAY DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE CLASSE A HORAIRE AMENAGE (CHAM)

Avis favorable

- de la commission culture, sports et vie associative du 11 septembre 2018

- de la commission administration générale, finances et personnel du 17 septembre 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Par 30 voix votant pour, M. Denis NEIME s'étant absenté momentanément, n'a pas pris part au vote.

APPROUVE les termes de la convention associant le collège des Perrières, le syndicat mixte « Ardèche Musique et Danse » et la commune d'Annonay dans le cadre du dispositif de classes à horaire aménagé pour l'année scolaire 2018-2019, tels qu'ils ressortent du projet de convention en annexe, **AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et **AUTORISE** à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et la/le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

CM-2018-194 - PROMOTION DE LA VILLE - FÊTES ET CÉRÉMONIES - FESTIVITES DE FIN D'ANNEE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU FONDS D'INITIATIVES LOCALES (FIL)

Avis favorable

- de la commission culture, sports et vie associative du 11 septembre 2018

- de la commission administration générale, finances et personnel du 17 septembre 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE, dans le cadre des festivités de fin d'année, la demande de subvention la plus élevée possible auprès du Département de l'Ardèche, et ce au titre du Fonds d'Initiatives Locales (FIL) et **AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et la/le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

CM-2018-195 - PROMOTION DE LA VILLE - FÊTES ET CÉRÉMONIES - LOGISTIQUE DES ANIMATIONS - SALLES VOÛTÉES MAISON DES ASSOCIATIONS - ESPACE DES CORDELIERS (SALLE ET COUR) - APPROBATION ET MISE EN PLACE D'UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Avis favorable

- de la commission culture, sports et vie associative du 11 septembre 2018

- de la commission administration générale, finances et personnel du 17 septembre 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la mise en place du règlement intérieur des salles voûtées et de l'espace des Cordeliers (salle et cour) de la Ville d'Annonay tel qu'il ressort du projet annexé à la délibération, **AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à finaliser et à signer ledit règlement intérieur annexé à la délibération, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et la/le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

CM-2018-196 - POLITIQUE DE LA VILLE - PARC MUNICIPAL MIGNOT - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU JARDIN PARTAGE AUX ASSOCIATIONS "ADSEA", "COLLECTIF 31" ET "CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT DU PILAT" (CPIE)

Avis favorable

- de la commission education, jeunesse, politique de la ville, et solidarité du 11 septembre 2018

- de la commission administration générale, finances et personnel du 17 septembre 2018

- de la commission cadre de vie, aménagement urbain, développement durable du 12 septembre 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée portant sur la mise à disposition de la parcelle dédiée au jardin partagé dans le parc municipal Mignot à l'ADSEA, au Collectif 31 et au CPIE du Pilat, **AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier et la/le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

CM-2018-197 - RÉGIE MUNICIPALE D'EAU - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE - EXERCICE 2017 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Avis favorable

- du conseil de l'exploitation de la régie municipale d'eau du 6 septembre 2018

- de la Commission administration générale, finances et personnel du 17 septembre 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable annexé à la délibération et **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce dossier et la/le charge de toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

CM-2018-198 - RÉGIE MUNICIPALE D'EAU - DÉVOIEMENT DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE SIS GIRATOIRE DE GARDACHE - APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIÈRE AVEC LE DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

Avis favorable

- du conseil de l'exploitation de la régie municipale d'eau du 6 septembre 2018

- de la commission administration générale, finances et personnel du 17 septembre 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention financière portant sur les modalités de dévoiement de réseau d'eau potable entre la commune d'Annonay (Régie municipale d'eau d'Annonay) et le Département de l'Ardèche, **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant, sur la base des termes mentionnés, à finaliser et à signer ladite convention dont le projet est annexé à la délibération et l'**AUTORISE** à signer toutes pièces afférentes à ce dossier et la/le charge de toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

CM-2018-199 - ESPACES PUBLICS - TRAVAUX DE VOIRIE A BERNAUDIN - APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT "ARDECHE HABITAT"

Avis favorable

-de la commission cadre de vie, aménagement urbain, développement durable du 12 septembre 2018

- de la commission administration générale, finances et personnel du 17 septembre 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Par 28 voix votant pour

Ne prenant pas part au vote : Stéphanie BARBATO, Danielle MAGAND, Marc-Antoine QUENETTE

APPROUVE, dans le cadre des travaux de voirie à Bernaudin, les termes du projet de convention de financement de l'Office Public de l'Habitat « Ardèche Habitat » en annexe et **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer ladite convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

CM-2018-200 - HABITAT - VENTE DE 6 VILLAS SISES QUARTIER DU ZODIAQUE PAR ARDECHE HABITAT

Avis favorable

- de la commission cadre de vie, aménagement urbain, développement durable du 12 septembre 2018

- de la commission administration générale, finances et personnel du 17 septembre 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Par 28 voix votant pour

Ne prenant pas part au vote : Stéphanie BARBATO, Danielle MAGAND, Marc-Antoine QUENETTE

ÉMET un avis favorable à la vente des logements HLM ci-dessus listés par Ardèche Habitat, **PRÉCISE** que cet avis ne préjuge en rien de la reprise des voiries, réseaux, espaces extérieurs dans le domaine public de la commune et **CHARGE** Madame le Maire, ou son représentant, d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération et à signer tous les documents afférents à cette délibération.

CM-2018-201 - URBANISME - SUPPRESSION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DE CHARNAS 2 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Avis favorable

- de la commission cadre de vie, aménagement urbain, développement durable du 12 septembre 2018

- de la commission administration générale, finances et personnel du 17 septembre 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

RÉAFFIRME l'avis favorable sur le projet de PLU arrêté au titre de l'article R. 153-7 du code de l'urbanisme, conformément à la délibération du conseil municipal du 25 juin 2018, en tant que personne publique qui a pris l'initiative de la création de la ZAC de Charnas 2, **DÉCIDE** d'émettre un avis favorable sur le projet de suppression de la ZAC de Charnas 2 au titre de l'article R. 311-12 du code de l'urbanisme en tant que personne publique qui a pris l'initiative de la création de la ZAC de Charnas 2, et **AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à signer, en tant que de besoin, toutes les pièces afférentes à ce dossier, dans la limite de ses compétences relatives au dossier et la/le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

CM-2018-202 - URBANISME - ELABORATION DU PLUIH D'ANNONAY RHONE AGGLO- DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Avis favorable

- de la commission cadre de vie, aménagement urbain, développement durable du 12 septembre 2018

- de la commission administration générale, finances et personnel du 17 septembre 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACTE que le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable du PLUIH a eu lieu lors de la présente séance du conseil municipal, **PRÉCISE** que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle sont annexées les orientations générales du projet de PADD, que la Communauté d'Agglomération délibérera de son côté sur la tenue d'un débat sur les orientations du projet de PADD et **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant, à signer en tant que de besoin, toutes les pièces afférentes à ce dossier et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

CM-2018-203 - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - APPROBATION DE LA CONVENTION-CADRE DU PROGRAMME "ACTION CŒUR DE VILLE" AVEC L'ETAT, ANNONAY RHÔNE AGGLO ET AUTRES PARTENAIRES

Avis favorable

- de la commission cadre de vie, aménagement urbain, développement durable du 12 septembre 2018

- de la commission administration générale, finances et personnel du 17 septembre 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention-cadre « Action Cœur de ville » ayant pour objet de décrire les engagements des parties et les modalités de mise en œuvre du programme pour Annonay et à intervenir avec l'Etat, la Caisse des Dépôts, le groupe Action Logement, l'Agence Nationale de l'Habitat – ANAH, le Conseil départemental de l'Ardèche, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, l'Etablissement public foncier EPORA, la Chambre de Commerce et d'industrie de l'Ardèche, la Chambre des métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche, Ardèche Habitat, Habitat Dauphinois, le Foyer Vellave et ADIS, **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

CM-2018-204 - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ DU PARKING DE LA VALETTE ET DE CRÉATION D'UN NOUVEL ÉTAGE DE STATIONNEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) - EXERCICE 2018

Avis favorable

- de la commission cadre de vie, aménagement urbain, développement durable du 12 septembre 2018

- de la commission administration générale, finances et personnel du 17 septembre 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat pour les travaux d'investissements destinés à la mise en conformité et la création d'un nouvel étage de stationnement au parking de la Valette à Annonay d'un montant de 480 125 € HT, soit 30 % de la dépense totale et éligible de 1 600 418 € HT et ce, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), **SOLLICITE** une subvention auprès du Département de l'Ardèche, à hauteur de 164 209 €, soit 10,26 % du montant des dépenses éligibles, dans le cadre du dispositif « Pass Territoires », **SOLLICITE** une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, à hauteur de 300 000 €, soit 18,75 % du montant des dépenses éligibles, **CHARGE** et **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

CM-2018-205 - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - PNRQAD - REQUALIFICATION DE L'ÎLOT DÉGRADÉ DIT "RANCHET"- CALENDRIER ET MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE - APPROBATION

Avis favorable

- de la commission cadre de vie, aménagement urbain, développement durable du 12 septembre 2018

- de la commission administration générale, finances et personnel du 17 septembre 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les objectifs poursuivis par le projet de requalification de l'îlot Ranchet, **APPROUVE** les modalités de concertation préalable au projet de requalification de l'îlot Ranchet et **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et la/le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

CM-2018-206 - QUESTIONS DIVERSES - VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ANNONAY RELATIF AU DÉPLOIEMENT DES COMPTEURS D'ÉLECTRICITÉ COMMUNICANTS

Rapporteur : Madame Antoinette SCHERER

Après en avoir débattu,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 29 voix votant pour

Et par 2 voix s'abstenant : François CHAUVIN, Olivier DUSSOPT

A FAIT PART, au travers d'un vœu, de ses préoccupations et interrogations quant au déploiement des compteurs d'électricité communicants par la société ENEDIS sur 90 % du territoire national dont la Ville d'Annonay et **SOUHAITE** pouvoir disposer d'éléments précis permettant de parfaire son information, ainsi que celle des annonéens, sur ce sujet, **SOUHAITE** également que sur chacune des thématiques mentionnées ci-dessous, des éléments d'information précis et fiables puissent être portés à sa connaissance et **CHARGE** Madame la Maire de toute démarche permettant au vœu d'être exaucé.

- *Les effets des technologies utilisées quant à la santé publique et à la santé des occupants des logements équipés, et notamment les effets des émissions d'ondes par ces équipements,*
- *Les garanties apportées par les concessionnaires quant à la protection des données personnelles collectées par les compteurs, et la compatibilité de ces collectes vis-à-vis du règlement européen de protection des données personnelles et de la sécurité des usagers,*
- *La performance de ces équipements en matière de transition énergétique et l'effet de leur déploiement sur l'atteinte des objectifs européens, nationaux et locaux en matière de développement durable et de maîtrise de la demande en énergie,*
- *L'impact du déploiement de ces équipements sur l'économie des ménages et les coûts des abonnements et consommations d'électricité,*
- *Les marges de manœuvre juridique de la Ville d'Annonay pour intervenir sur l'encadrement des modalités de déploiement de ces compteurs.*

PRECISE que les enjeux quant à ce déploiement sont importants, les interrogations nombreuses et les problématiques complexes et **SOUHAITE** donc pouvoir disposer d'éléments précis permettant de parfaire son information, ainsi que celle des annonéens, sur ce sujet.

Fait à Annonay, le 25 septembre 2018,
Pour extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal
La Maire,

Antoinette SCHERER



Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées ceci, après leur dépôt auprès des services du Contrôle de Légalité.

Affiché le 25/09/2018 en vertu de l'article 2121-25
du Code Général des Collectivités Territoriales